



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

OTAN

Question écrite n° 6624

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN. Il souhaite connaître la position de la France sur cette demande, ainsi que les mesures qu'il juge nécessaires pour que cette demande puisse aboutir.

Texte de la réponse

Au sommet de Bucarest d'avril 2008, l'Ukraine s'est vu offrir une perspective d'adhésion claire. Cependant, le Président Ianoukovitch a souhaité, dès son élection en février 2010, renoncer à cette perspective, ce qu'a confirmé le vote par le parlement ukrainien, en juillet 2010, d'une loi conférant à l'Ukraine un statut « hors blocs » interdisant toute participation à une alliance militaire. L'Ukraine a néanmoins souhaité maintenir le niveau d'ambition de sa coopération avec l'Alliance, et notamment poursuivre la mise en oeuvre de programmes nationaux annuels dans le cadre du partenariat pour la Paix. Le pays a en outre conservé une participation élevée aux opérations de l'OTAN (1341 personnels au Kosovo, 25 personnels dans la force internationale d'assistance et de sécurité en Afghanistan, participation d'un bâtiment à l'opération Active Endeavour). Cependant, la coopération dans le cadre du partenariat pour la Paix comme dans celui de la commission OTAN-Ukraine est politiquement conditionnée au respect de valeurs communes à l'Alliance, dont le respect des libertés démocratiques et de l'Etat de droit. Les inquiétudes qu'inspirent la condamnation de Mme Ioulia Timochenko ainsi que les dérives autoritaires du pouvoir ukrainien ne peuvent qu'avoir des conséquences négatives sur la coopération OTAN-Ukraine. Les nombreuses irrégularités relevées par les observateurs de l'OSCE à l'occasion des élections législatives du 28 octobre 2012 (utilisation excessive des ressources administratives au profit du parti au pouvoir, déséquilibre dans la représentation des partis dans les commissions électorales locales, manque de pluralisme dans les médias audiovisuels, manque de transparence lors de la phase de compilation des résultats) contribuent également à donner une mauvaise image de la situation politique actuelle en Ukraine. Par conséquent, si l'Ukraine souhaite à l'avenir réengager un processus d'adhésion à l'OTAN, la porte lui reste ouverte, comme l'a rappelé à plusieurs reprises son Secrétaire général, à condition que le pays fasse la preuve de sa volonté de respecter les valeurs et principes fondamentaux de l'Alliance.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6624

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5412

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7732